

Année 2023

Stomatologues libéraux

tte fiche produite par l'Assurance Maladie présente des informations concernant la démographie, l'activité, la patientèle et les prescriptions des stomatologues ainsi que l'évolution des effectifs et des honoraires depuis l'an 2000 jusqu'en 2023

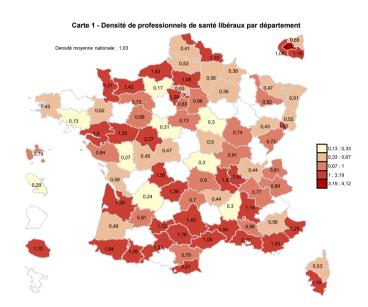
Source, champ et définitions

- Source : Système National des Données de Santé (SNDS).
- Champ : année 2023, ensemble des régimes d'assurance maladie, France entière.
 Dénombrement : professionnels de santé libéraux conventionnés ayant au moins un remboursement de soins dans l'année et présents au 31 décembre 2023.
- Montant : professionnels de santé libéraux conventionnés ayant au moins un remboursement de soins dans l'année et présents au 31 décembre 2023 ou en cessation d'activité au cours de l'année 2023.
- La densité est exprimée sur 100 000 habitants estimés par l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (Insee) au 1er janvier 2024.

 Un professionnel actif à part entière (APE) est un professionnel qui a exercé une activité libérale normale sur une année complète, dans un cadre conventionnel. La part des effectifs APE est différente selon les professions de santé et les spécialités. Les effectifs APE ne comprennent pas : les professionnels de santé qui se sont installés en cours d'année, ceux qui sont encore en activité après 65 ans, ceux qui exercent à l'hôpital à temps plein et ceux qui ne sont pas conventionnés.
- Les honoraires sans dépassement (HSD) sont exprimés en euros y compris les frais de déplacement.
- Le nombre d'actes est restitué hors majorations.
- Les actes de radiologie ne sont pas identifiés dans les prescriptions (le radiologue étant considéré comme prescripteur des examens qu'il effectue).

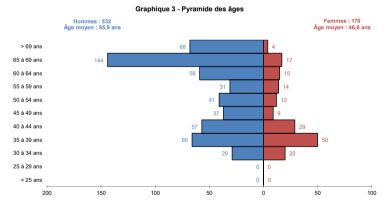
1. Démographie











On dénombre 704 stomatologues conventionnés libéraux au 31 décembre 2023 en France. Au cours de l'année, 35 d'entre eux se sont installés et on en recense aussi plus de deux sur cinq ayant 60 ans ou plus. En moyenne les femmes sont fortement sous-représentées (24%) dans toutes les tranches d'âge bien que leur proportion soit de plus en plus importante dans cette profession. Les stomatologues exercent en grande majorité en libéral exclusif (70%) tandis qu'environ un sur huit exerce en libéral et hôpital. Leur mode de conventionnement principal est le secteur 2. Au niveau géographique, la densité de stomatologues pour 100 000 habitants est plus importante en régions Provence-Alpes-Côte d'Azur, Ile-de-France ainsi qu'en Pays de la Loire. A l'inverse, il n'y a aucun stomatologue dans les régions Guyane et Mayotte

2. Activité et honoraires

ableau 1 - Montant des honoraires en euros

lableau 1 - Montant des honoraires en euros								
	Toute activité			Actif à part entière (APE)				
	Conventionnés secteur 1	Conventionnés secteur 2	dont adhérents à l'Optam	dont non adhérents à l'Optam	Conventionnés secteur 1	Conventionnés secteur 2	dont adhérents à l'Optam	dont non adhérents à l'Optam
Honoraires sans dépassement (HSD)	44 916 214	109 132 899	25 218 393	83 914 506	19 430 722	89 013 400	20 328 158	68 685 242
Dépassement	29 696 708	87 016 429	13 479 460	73 536 969	13 565 268	68 209 194	10 904 867	57 304 327
HSD moyen par PS	202 325	226 417	219 290	228 650	269 871	275 583	274 705	275 844
Dépassement moven par PS	133 769	180 532	117 213	200 373	188 407	211 174	147 363	230 138



Année 2023

Tableau 2 - Montant des honoraires sans dépassement (HSD) par type d'acte

Tableau 2 - Montant des nonoraires sans depassement (1100) par type d a	ioto .	HSD (en milliers d'euros)			
		Conventionnés	Conventionnés		
Type d'acte	Conventionnés	secteur 2	secteur 2		
•	secteur 1	adhérents	non adhérents	Total	
		à l'Optam	à l'Optam		
Total	44 916	25 218	83 915	154 049	
Actes cliniques	7 344	6 188	19 235	32 767	
Consultations et téléconsultations	6 690	5 937	19 143	31 770	
Avis ponctuel de consultant	4 521	5 080	16 458	26 059	
CS - Consultation au cabinet par le médecin spécialiste	2 120	850	2 526	5 497	
Autres consultations et téléconsultations	49	6	159	215	
Autres actes cliniques (dont majorations)	654	251	92	997	
Actes techniques	20 836	17 207	61 212	99 256	
ADC - Acte de chirurgie	14 564	13 292	46 480	74 336	
ADI - Acte d'imagerie (hors échographie)	1 651	520	1 915	4 085	
ATM - Acte technique médical (hors imagerie)	452	556	1 567	2 575	
Autres actes techniques	4 170	2 839	11 251	18 260	
Dentaires	16 454	1 257	2 812	20 523	
Prothèses dentaires	3 259	321	913	4 493	
Prothèses dentaires RAC 0	1 300	42	147	1 489	
Prothèses dentaires RAC modéré	871	186	251	1 309	
Prothèses dentaires tarif libre	1 087	93	515	1 695	
Soins dentaires	10 390	789	1 758	12 93	
Forfaits dentaires	2 805	148	141	3 09:	
Autros	202	ECC	CEE	1 501	

Graphique 4 - Décomposition du montant des honoraires sans dépassement (HSD)

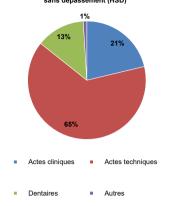
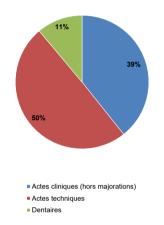


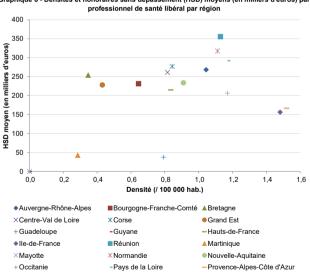
Tableau 3 - Dénombrement des actes par type d'acte

Tableau 3 - Denombrement des actes par type d'acte	Nombre d'actes (en milliers)			
Type d'acte	Conventionnés secteur 1	Conventionnés secteur 2 adhérents à l'Optam	Conventionnés secteur 2 non adhérents à l'Optam	Total
Actes cliniques (hors majorations)	175	129	414	718
Consultations et téléconsultations	174	129	414	717
Avis ponctuel de consultant	82	92	297	471
CS - Consultation au cabinet par le médecin spécialiste	90	37	110	237
Autres consultations et téléconsultations	2	0	7	9
Majorations	160	59	30	249
MCS - Majoration de coordination par le médecin spécialiste	76	26	11	114
MPC - Majoration forfaitaire transitoire par le médecin spécialiste	78	28	13	119
Autres majorations	5	5	6	16
Autres actes cliniques	1	0	0	1
Actes techniques	254	140	513	907
ADC - Acte de chirurgie	128	96	346	571
ADI - Acte d'imagerie (hors échographie)	66	14	54	134
ATM - Acte technique médical (hors imagerie)	4	6	12	21
Autres actes techniques	55	24	101	180
Dentaires	160	10	33	203
Prothèses dentaires	32	2	8	42
Soins dentaires	128	7	25	161
AXI - Actes de prophylaxie bucco-dentaire	33	0	6	39
ODF - Acte d'orthodontie faciale	60	5	11	76
SDE - Acte de soin dentaire	23	1	4	28
Autres soins dentaires	12	1	4	17

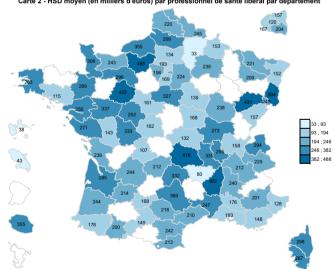
Graphique 5 - Décomposition du nombre d'actes par type d'acte



Graphique 6 - Densités et honoraires sans dépassement (HSD) movens (en milliers d'euros) par



Carte 2 - HSD moyen (en milliers d'euros) par professionnel de santé libéral par département



Les honoraires (y compris dépassement) des stomatologues conventionnés secteurs 1 ou 2 ont atteint 271 millions d'euros en 2023. Pour les actifs à part entière (APE) qui sont au nombre de 395 (soit 56% de l'effectif total), Les nonotaires y compis depassement) que s'unifisacione de sontation de sont au infinite de sos causa part en tendre (APE) qui sont au infinite de sos (sont sos de l'enternation) ces honoraires sont de 190 millions d'euros. Les dépassements ont représenté 35% des honoraires des médecins actifs à part entière conventionnés secteur 2 adhérents à l'Optam alors qu'ils ont représenté 45% des honoraires des médecins actifs à part entière conventionnés secteur 2 adhérents à l'Optam alors qu'ils ont représenté 45% des honoraires de ceux qui n'ont pas adhérés à l'Optam. Lorsque l'on décompose les honoraires sans dépassement (HSD) par type d'acte, on s'aperçoit que les actes techniques occupent près de deux tiers de leurs HSD tandis que les actes indiques sont leur deuxième source de revenus avec 21%. En nombre d'acte, la moité (50%) des actes effectués par les stomatologues sont des actes techniques. Au niveau géographique, les HSD moyens par professionnel de santé libéral sont moins élevés en Guadeloupe et en Martinique alors qu'ils sont plus importants à la Réunion et en Normandie.



Année 2023

3. Patientèle



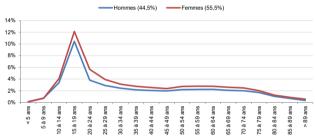
1 186

patients uniques vus par professionnel de santé libéral en moyenne dans l'année

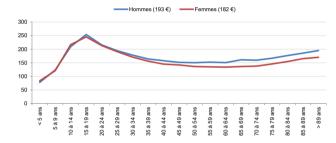
Tableau 4 - Distribution du nombre de patients uniques vus

Percentile	Patients
1er percentile	2
5e percentile	107
10e percentile	262
20e percentile	442
30e percentile	711
40e percentile	913
Médiane	1 114
60e percentile	1 309
70e percentile	1 524
80e percentile	1 740
90e percentile	2 136
95e percentile	2 646
99e percentile	3 714

Graphique 7 - Part de la patientèle par tranche d'âge et par sexe du patient



Graphique 8 - HSD moyen (en euros) par tranche d'âge et par sexe du patient



En moyenne, les stomatologues voient 1 186 patients uniques dans l'année. Cependant, la dispersion du nombre de patients est relativement étendue : les 10% les plus actifs voient environ 2 100 patients tandis que les 10% les moins actifs voient environ 260 patients dans l'année. Globalement, la part des femmes dans la patientèle est supérieure à celle des hommes (55% contre 45%). La patientèle féminine est majoritaire dans toutes les classes d'âge. Au niveau géographique, on constate que les stomatologues ayant le plus de patients se situent en Normandie et en Pays de la Loire alors que ceux ayant le moins de patients se situent en Guadeloupe et en Martinique. Par ailleurs, un patient génère un honoraire sans dépassement (HSD) moyen légèrement supérieur à une patient (193 € contre 182 €). Toutefois, ce n'est pas le cas pour toutes les classes d'âge : les HSD sont équivalentes pour les patientèles masculines à partir de 40 ans.

4. Prescriptions

Tableau 5 - Base de remboursement des actes prescrits par catégorie d'acte

Catégorie d'acte	Base de remboursement (en milliers d'euros)	Pourcentage par rapport au total	
Total	46 928	100%	
Pharmacie	17 041	36%	
Infirmier	2 910	6%	
Masseur-kinésithérapeute	3 331	7%	
Indemnité journalière	4 679	10%	
Liste des produits et prestations	14 340		
Autres	4 628	10%	



La pharmacie est le premier poste de prescription des stomatologues. Il représente plus d'un tiers du total de leurs prescriptions en base de remboursement alors que la liste des produits et prestations est leur deuxième poste de prescription (près d'un tiers du total).

5. Evolution



Les effectifs ont tendance à fortement diminuer, passant de 1 220 en l'an 2000 à environ 700 en 2023 (-2,4% par an en moyenne). Dans le même temps, on constate que la densité de stomatologues par habitant a fortement diminué passant de 2,01 à 1,03 pour 100 000 habitants entre l'an 2000 et 2023. Concernant les honoraires sans dépassement, on observe une hausse depuis l'an 2000, passant de 139 millions d'euros à 154 millions d'euros, soit une évolution de 4-0,4% par an en moyenne. Par professionnel de santé, cela représente une évolution movenne annuelle de +2,9%.